

Séance de la soirée du 5 mai 2004

2600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

2605 **PAR M. PIERRE DAVIAU:**

2610 Pour des raisons que seule la Ville de Québec, puis les administrateurs et politiciens du temps croyaient que c'était l'étalement urbain se construire au centre géographique, le centre géographique, mesdames, là, il y avait des questions tantôt, madame Gold, c'est pas les quartiers centraux. C'est différent le centre géographique que ce qu'on appelle les quartiers centraux.

2615 Mais revenons au trou de beigne qui existe dans Lebourgneuf, là, où va passer du Vallon. C'est parce que la Ville de Québec, durant des années, elle voulait pas d'étalement urbain essentiellement au centre de la ville! Les gens allaient s'établir aux extrémités, Beauport, Charlesbourg, Saint-Augustin puis la rive sud. Puis c'est une des raisons aussi pourquoi que les taxes étaient plus chères à Québec, parce que ça se développait pas, à cause d'idéologies politiques.

2620 Je viens, maintenant, monsieur le Président, à ma question. Quels sont les critères de développement du réseau routier qui permettent de mieux desservir tous les citoyens pour l'ensemble de leurs besoins, exemple leurs besoins économiques, culturels, éducatifs, loisirs, garderies. Ceci n'oubliant pas la saison froide d'hiver. On n'est pas en Europe, on n'est pas en Floride, donc l'hiver, on marche moins à pied, sur des kilomètres, qu'on peut marcher dans un pays moins froid.

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2630 Alors si j'ai bien compris, quels sont les critères sur lesquels se base le ministère des Transports du Québec pour déterminer si oui ou non il y aura construction de route.

Est-ce que je vous ai bien compris?

2635 **PAR M. PIERRE DAVIAU:**

Oui, mais construction de routes qui vont desservir les besoins des citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Tout à fait.

PAR M. PIERRE DAVIAU:

Point. Dans tout l'aspect de leurs activités, comme êtres humains.

2645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2650 Alors je pense que la question s'adresse au promoteur, ça c'est certain. Mais à la fois, vous pouvez vous la partager entre le ministère des Transports et la Ville.

PAR M. LUC BERGERON:

2655 ~~Si vous parlez de développement de réseau routier, donc l'ajout de nouvelles voies, de nouvelles autoroutes, de nouvelles routes d'accès, je vous répondrais que les critères, ils sont d'abord politiques.~~

2660 ~~Le développement du réseau routier, c'est une responsabilité du gouvernement, c'est le gouvernement qui décide des projets de développement, donc les nouveaux axes, les nouvelles autoroutes, c'est le gouvernement qui décide, et comme fonctionnaires, nous, on doit essayer de développer donc des argumentations techniques, soit en termes de capacité, de temps d'attente, etc.~~

2665 Mais essentiellement, pour répondre à votre question, c'est un arbitrage politique qui se fait entre le milieu, entre les élus, les Communautés métropolitaines, le ministre, le gouvernement. Donc ça passe par les MRC, ça passe par les schémas d'aménagement, ça passe par les orientations gouvernementales aux Communautés métropolitaines.

2670 Toutes ces orientations-là, elles sont fixées dans ces documents-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Est-ce que la Commission de la Capitale nationale, elle a un rôle à jouer à ce sujet? Pas du tout.

Et quel est le rôle que joue alors la Communauté métropolitaine de Québec?

PAR M. MARC BERTRAND:

2680 Actuellement, elle n'en joue pas, parce qu'on est en début de processus, mais il y a une réflexion qui sera posée sur tout le réseau routier, ça, ça fait partie des orientations gouvernementales, donc on aura à s'y pencher.